



# COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## JEUDI 5 MARS 2020

---

Début de séance : 19h40

Fin de séance : 21h20

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de PLUVIGNER dûment convoqué, s'est réuni à huis-clos, à la Mairie sous la présidence de M. Gérard PILLET, Maire.

- **28 élus présents** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

### ABSENT EXCUSE :

MÉNARD Jean-Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

Date de convocation du Conseil municipal : le 26 février 2020

<b>N° DEL2020_02_01</b>
-------------------------

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h40.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis-clos.

M. le Maire rappelle le contexte actuel autour de la propagation du coronavirus et les précautions qu'il est nécessaire de prendre.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal décide qu'il se réunit à huis-clos.**

**N° DEL2020\_02\_02**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance M. BRIENT Pascal.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal désigne BRIENT Pascal comme secrétaire de séance.**

**M. le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.**

**1 POUVOIR :**

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

**I. : FINANCES BUDGET**

**DELIBERATIONS**

I. 1. : Vote de l'affectation de résultat.

I. 2. : Vote des taux d'imposition 2020.

I. 3. : Vote du budget primitif 2020.

I. 4. : Cotisation 2020 Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan.

I. 5. : Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Pluvigner.

I. 6. : Renouvellement adhésion CAUE 2020.

**II. : TRAVAUX**

**DELIBERATIONS**

II. 7. : Pôle Culturel : Mission de diagnostic complémentaire pollution.

II. 8. : Marché de travaux et d'entretien de la voirie.

II. 9. : Travaux d'abaissement de bordures.

II. 10. : Mission de diagnostic amiante sur des bâtiments publics.

II. 11. : Entretien de sentiers de randonnée.

II. 12. : Remise en conformité des paniers de basket.

- II. 13. : Achats d'équipements BASKET.  
II. 14. : Équipement Badminton.  
II. 15. : Suppression du pont Bascule et remise en état de l'emplacement.  
II. 16. : Pose de filtres sur les vitrages de l'école maternelle J. Rollo et de la mairie.

### **III. : PERSONNEL ET CONCERTATION**

#### *DELIBERATION*

- III. 17. : Modification du tableau des emplois permanents.

### **IV. : AFFAIRES SCOLAIRES**

#### *DELIBERATION*

- IV. 18. : Définition du coût de l'élève public 2019.

### **V. : MONDE ASSOCIATIF**

#### *DELIBERATION*

- V. 19. : Inscriptions pour les joutes du Loc'h.

### **VI. : URBANISME**

#### *DELIBERATION*

- VI. 20. : Remboursement de la part publique du raccordement à l'électricité d'un pétitionnaire.

### **M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 30 JANVIER 2020.**

#### **N° DEL2020\_02\_03**

- DEL2020\_01\_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2020\_01\_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 19 décembre 2019

### **Partie Finances Budget :**

- DEL2020\_01\_03 : Vote du compte administratif 2019
- DEL2020\_01\_04 : Vote du compte de gestion 2019
- DEL2020\_01\_05 : Débat d'orientation budgétaire 2020
- DEL2020\_01\_06 : Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège
- DEL2020\_01\_07 : Subvention d'équipement à l'association Rollers Cops

### **Partie Travaux :**

- DEL2020\_01\_08 : Remplacement de la sonorisation de l'église
- DEL2020\_01\_09 : Pôle Culturel : Réalisation d'un test de réponse thermique
- DEL2020\_01\_10 : Pôle culturel : Attribution d'une mission géotechnique complémentaire
- DEL2020\_01\_11 : Marché de travaux et d'entretien sur les poteaux incendie
- DEL2020\_01\_12 : Convention avec Morbihan Energies pour l'enfouissement des réseaux sur la rue du Hirello
- DEL2020\_01\_13 : Travaux de raccordement d'eaux pluviales pour le garage Le Dinahet

- DEL2020\_01\_14 : Travaux sur le réseau d'eaux pluviales au village de Bodéveno
- DEL2020\_01\_15 : Levé topographique de la route d'Auray

### **Partie Administration générale :**

- DEL2020\_01\_16 : Adhésion d'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique à Morbihan Énergies

### **Partie Personnel et Concertation :**

- DEL2020\_01\_17 : Évolution de la rémunération des animateurs vacataires du service jeunesse pour l'été

### **Partie Culture Animation :**

- DEL2020\_01\_18 : Participation de la commune au XXème Festival Méliscènes

### **Partie Affaires sociales :**

- DEL2020\_01\_19 : Convention d'objectifs et de financement 2019-2022 avec la CAF

### **Partie Finances Budget :**

- DEL2020\_01\_20 : Modification du plan de financement du pôle culturel

Aucune observation n'a été portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2020.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.**

M. le Maire donne la parole à M. Bernard BODIC.

# I. : Finances Budget

## DELIBERATIONS

N° DEL2020\_02\_04

### I. 1. : Vote de l'affectation de résultat.

L'adoption du compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 383 467.33 €	2 473 368.58 €	8 856 835.91 €
Recettes	8 434 775.41 €	2 647 349.38 €	11 082 124.79 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>2 051 308.08 €</b>	<b>173 980.80 €</b>	<b>2 225 288.88 €</b>
Résultats antérieurs	800 000.00 €	1 679 382.25 €	2 479 382.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 851 308.08 €</b>	<b>1 853 363.05 €</b>	<b>4 704 671.13 €</b>

Concernant le résultat de fonctionnement, l'affectation suivante est proposée :

Affectation en fonctionnement (art R 002) : 800 000.00 €

Affectation en investissement (art R 1068) : 2 051 308.08 €

TOTAL : 2 851 308.08 €

Concernant le résultat d'investissement d'un montant de 1 853 363,05€, la réglementation prévoit le report, en intégralité, en section d'investissement (art R 001).

Avis favorable de la commission finances

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les éléments de calcul de l'affectation du résultat.

M. le Maire fait remarquer que la commune aura alors la possibilité de continuer à fonctionner de manière sereine pour les années à venir.

#### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette affectation de résultats.**

N° DEL2020\_02\_05

### I. 2. : Vote des taux d'imposition 2020.

M. le Maire informe l'assemblée que la loi de finances pour 2020 a, dans le cadre de la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, figé les taux de la taxe d'habitation. Il n'est donc pas nécessaire de voter ce taux. Pour information, ce taux était 12.56 % en 2019.

M. le Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition 2019 pour l'année 2020 :

- Taxe sur Foncier Bâti : 17.15 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.15 %

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente les taux proposés en précisant qu'ils sont inchangés.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020.**

**I. 3. : Vote du budget primitif 2020.**

Le budget a été préparé par les différents services et présenté dans la majeure partie des commissions.

Il a été présenté en commission des finances le 24 février 2020.

Le tableau suivant donne une vision globale des grands équilibres :

Chapitre	BP 2019	DM 2019	BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>12 373 995.30 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 373 995.30 €</b>	<b>8 856 835.91 €</b>	<b>13 329 338.14 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>5 019 239.81 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 019 239.81 €</b>	<b>2 473 368.58 €</b>	<b>5 953 314.67 €</b>
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	70 000.00 €	- €	70 000.00 €	- €	70 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	115 418.50 €	120 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	400 000.00 €	- €	400 000.00 €	- €	300 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	4 683.16 €	4 683.16 €	4 683.16 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	716 017.73 €	- €	716 017.73 €	713 822.23 €	731 495.83 €
20 - Immobilisations incorporelles	27 994.40 €	5 000.00 €	32 994.40 €	32 350.29 €	33 867.60 €
204 - Subventions d'équipement versées	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €	148 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 232 927.68 €	- €	1 232 927.68 €	499 728.65 €	1 068 651.04 €
23 - Immobilisations en cours	2 322 300.00 €	- 9 683.16 €	2 312 616.84 €	1 107 365.75 €	3 481 300.20 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 354 755.49 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 354 755.49 €</b>	<b>6 383 467.33 €</b>	<b>7 376 023.47 €</b>
011 - Charges à caractère général	1 752 295.37 €	- 1 000.00 €	1 751 295.37 €	1 373 998.83 €	1 485 417.95 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 596 803.79 €	- €	3 596 803.79 €	3 468 071.57 €	3 596 034.44 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	1 511.00 €	1 600.00 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	70 000.00 €	- €	70 000.00 €	- €	70 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	753 116.16 €	- €	753 116.16 €	- €	1 075 035.48 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 717.10 €	- €	310 717.10 €	738 857.07 €	315 608.06 €
65 - Autres charges de gestion courante	713 455.00 €	- €	713 455.00 €	640 866.27 €	695 124.00 €
66 - Charges financières	158 368.07 €	- €	158 368.07 €	158 853.89 €	133 203.54 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 308.70 €	4 000.00 €

Recettes	BP 2019	DM 2019	BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Recettes</b>	<b>12 373 995.30 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 373 995.30 €</b>	<b>13 561 507.04 €</b>	<b>13 329 338.14 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5 019 239.81 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 019 239.81 €</b>	<b>4 326 731.63 €</b>	<b>5 953 314.67 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 679 382.25 €	- €	1 679 382.25 €	1 679 382.25 €	1 853 363.05 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	753 116.16 €	- €	753 116.16 €	- €	1 075 035.48 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 717.10 €	- €	310 717.10 €	738 857.07 €	315 608.06 €
041 - Opérations patrimoniales	400 000.00 €	- €	400 000.00 €	- €	300 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 723 912.30 €	- €	1 723 912.30 €	1 737 159.12 €	2 391 308.08 €
13 - Subventions d'investissement	152 112.00 €	- €	152 112.00 €	151 598.00 €	18 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	629.89 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	19 105.30 €	- €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 354 755.49 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 354 755.49 €</b>	<b>9 234 775.41 €</b>	<b>7 376 023.47 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	800 000.00 €	- €	800 000.00 €	800 000.00 €	800 000.00 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	160 424.20 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	115 418.50 €	120 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	714 500.00 €	- €	714 500.00 €	777 263.69 €	742 000.00 €
73 - Impôts et taxes	3 768 771.00 €	- €	3 768 771.00 €	4 233 058.64 €	3 818 771.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 857 949.42 €	- €	1 857 949.42 €	2 608 263.15 €	1 857 687.40 €
75 - Autres produits de gestion courante	57 385.07 €	- €	57 385.07 €	59 489.14 €	37 065.07 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	40.39 €	- €
77 - Produits exceptionnels	6 150.00 €	- €	6 150.00 €	480 817.70 €	500.00 €

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC rappelle que l'ensemble des données du budget ont été préparées par les services et les commissions.

M. le Maire précise qu'il est important de présenter ce budget et que l'équipe qui sera en place après les élections auront toujours la possibilité d'effectuer des modifications en décision modificative.

**VOTE :****Pour : 27****Contre :****Abstention : 2****Le conseil municipal valide ce budget 2020.**

N° DEL2020\_02\_07

#### I. 4. : Cotisation 2020 Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan.

Chaque année, la commune adhère à l'association des maires.

Pour 2020, la cotisation s'élève à 2 273.58 €.

Avis favorable de la commission finances.

##### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire indique la commune est adhérente à l'AMF et que cette cotisation est annuelle et calculée en fonction du nombre d'habitants.

##### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette adhésion.**

N° DEL2020\_02\_08

#### I. 5. : Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Pluvigner.

Dans le cadre de l'organisation du Gala de Tennis Fauteuil qui se déroulera le 19 avril prochain, l'association Tennis Club de Pluvigner sollicite une subvention exceptionnelle de 500 €.

Il est précisé que l'association pluvignoise sera représentée par affichage lors de plusieurs événements sportifs. Des affiches avec le logo de la ville seront également visibles dans tout le Morbihan, notamment dans des clubs de tennis.

Avis favorable de la commission finances.

##### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Jean-Pierre GAUTER présente le projet pour lequel la subvention a été présentée.

M. le Maire précise que le budget prévisionnel de cette manifestation a été présenté en commission.

M. Jean-Pierre GAUTER précise que c'est le seul événement de ce type qui aura lieu dans le secteur.

##### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal attribue une subvention de 750 € qui correspond au reste à charge de l'association.**

N° DEL2020\_02\_09

#### I. 6. : Renouvellement adhésion CAUE 2020.

La commune de Pluvigner est adhérente du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan.

Le CAUE peut apporter différents conseils à la commune par exemple pour l'implantation d'un bâtiment, l'aménagement d'un espace, pour un projet d'embellissement de la commune etc.



Le coût de l'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 2 489.19 €.

Avis favorable de la commission finances.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente le CAUE et indique que la commune a utilisé leurs services lors du concours pour la maîtrise d'œuvre pour le pôle culturel.

M. Bernard ROBIC demande s'ils suivent les dossiers en permanence ou si c'est au coup par coup.

M. le Maire répond que c'est au coup par coup et que même parfois c'est payant. Il ajoute que les particuliers peuvent également faire appel à eux.

M. Michel LE FUR ajoute que les pétitionnaires font appel à eux pour des projets de rénovation.

Mme Aurélie RIO précise que cette cotisation était prise en charge par la communauté de communes et qu'au regard des évolutions des conditions de leur collaboration, une rétrocession aux communes pourrait avoir lieu.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette adhésion.**

## II. : Travaux

### DELIBERATIONS

**N° DEL2020\_02\_10**

#### II. 7. : Pôle Culturel : Mission de diagnostic complémentaire pollution.

Dans le cadre de la démolition de l'ancien garage, et dans la mesure où un établissement recevant du public sera construit sur son emprise, une étude de pollution est nécessaire.

Une première approche avait été réalisée et il s'agit ici de déterminer précisément si la pollution a eu un impact sur le sous-sol.

Plusieurs entreprises ont été consultées et c'est l'APAVE qui a été choisie pour un montant de 17 047,20 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux engagés. Il précise que lors d'un autre conseil, une étude avait déjà été validée, mais qu'une étude plus poussée est nécessaire.

M. Jean-Pierre GAUTER souhaite préciser que, même s'il est totalement favorable au pôle culturel, il fait part de son inquiétude face à l'envolée du montant des travaux.

M. le Maire répond que le coût du pôle culturel est prévu à l'intérieur d'un plan pluriannuel d'investissement qui permettra à la prochaine équipe de réaliser ses projets.

M. Jean-Pierre GAUTER ajoute qu'il existe qu'il y a un risque de dépassement lors de l'ouverture des plis.

M. le Maire répond qu'il n'est pas inquiet pour les capacités futures de la commune et que les travaux dans les rues de Pluvigner pourront se faire dès lors que la communauté de communes aura réalisé l'assainissement.

M. Patrice THOMAS fait remarquer que les finances de la commune sont saines.

M. le Maire fait remarquer que la prospective permet d'envisager de réaliser d'autres emprunts. Il ajoute que traditionnellement, les prix obtenus après les élections sont relativement bas. Il rappelle que le restaurant scolaire a été construit à des tarifs très acceptables il y a 6 ans.

M. Bernard BODIC ajoute que le projet a été mené d'une manière tout à fait convenable. Il rappelle que ce projet repose sur la prise en compte des besoins qui avaient déjà été étudiés par le passé. Il ajoute que ce projet permettra de répondre aux exigences de l'accessibilité.

M. Patrice THOMAS ajoute que les dépenses d'investissement réalisées aujourd'hui permettront de réelles économies de fonctionnement.

M. le Maire rappelle que le projet initial de l'ancienne mandature, qui intégrait une école, avait été estimé à 10 000 000 €.

M. Michel LE FUR partage l'avis de Bernard BODIC en confirmant que la commune a pris énormément de retard en matière culturelle. Il estime que le pôle sportif est très largement doté en équipements.

M. le Maire rappelle que les architectes avaient, lors du concours, précisé que les prix risquaient d'être plus élevés.

Il ajoute que la transition écologique a un coût et qu'il est important que les collectivités s'impliquent dans ce domaine.

Il précise que les panneaux photovoltaïques seront à décider par la prochaine mandature puisqu'ils ont été mis en option.

Il reconnaît que c'est compliqué d'évaluer les coûts réels mais il estime que ce serait étonnant d'être en dehors de la réalité.

Il réaffirme que la prochaine équipe aura de réelles marges de manœuvres et qu'il sera nécessaire de répondre aux besoins de cette nouvelle commune qui va continuer à évoluer.

M. Yvonnick GUEHENNEC estime qu'il sera important de vérifier que ce projet de pôle culturel n'entrave pas les autres projets qui seront à réaliser.

M. le Maire répond que les finances de la commune sont meilleures que celles qui existaient au début du mandat malgré le nombre de projets réalisés. Il ajoute que Pluvigner n'a rien perdu en termes de DGF là où certaines communes ont beaucoup perdu.

Il ajoute que plus des projets sont réalisés, plus la commune est attractive et bénéficie alors de nouvelles recettes. Une ville qui n'investit plus est une ville qui meurt.

Pour revenir au sujet, il se félicite de la décision de racheter ce garage et de le démolir sans quoi ce bâtiment serait resté en plein bourg pour longtemps.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette intervention.**

**N° DEL2020\_02\_11**

**II. 8. : Marché de travaux et d'entretien de la voirie.**

Afin d'anticiper une première tranche de travaux de PATA, un bon de commande va être lancé avec l'entreprise COLAS sur le marché à bons de commandes pour un montant de 25 000 € TTC.

Il s'agit de la moitié du budget annuel en PATA, afin de réaliser une partie des travaux au printemps, la seconde

moitié se fera à l'été.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux envisagés.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2020\_02\_12**

**II. 9. : Travaux d'abaissement de bordures.**

Un riverain sollicite un abaissement de bordure.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS sur le marché à bons de commandes pour un montant de 1 216 € TTC.

Une participation sera demandée au pétitionnaire pour un montant de 850 € TTC, la part de la commune sera de 366 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux.

M. le Maire précise que la règle est de répartir à 70/30 les coûts.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux et le principe de la refacturation.**

**N° DEL2020\_02\_13**

**II. 10. : Mission de diagnostic amiante sur des bâtiments publics.**

Dans la perspective des travaux à réaliser sur nos bâtiments publics, des diagnostics amiante sont à réaliser.

Il s'agit :

- des anciennes douches municipales : 1 284 € TTC ;
- de la Mairie : 1 056 € TTC ;
- du chapiteau de la Madeleine : 492 € TTC ;
- de l'école Rollo Primaire : 468 € TTC ;
- de la cabane du pont-bascule : 468 € TTC.

L'entreprise ALLODIAGNOSTIC a été choisie pour réaliser ces contrôles.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux à réaliser.

Il précise que le pont bascule ne sera pas récupéré par l'entreprise.

M. le Maire précise que les travaux de suppression seront alors à réaliser aux frais de la commune.  
M. Bruno RICHARD fait remarquer que la communauté de communes devait récupérer cette zone.

M. le Maire répond que cette dépense serait, de toutes façons, déduite de l'attribution de compensation.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces prestations.**

**N° DEL2020\_02\_14**

**II. 11. : Entretien de sentiers de randonnée.**

Comme chaque année, cette intervention est réalisée par Chantier Patrimoine porté par la communauté de communes pour un montant de 1 000 € TTC.

Il s'agit de 2 semaines de travaux avant l'été.

Chantier patrimoine proposera un autre devis pour l'intervention d'hiver.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux qui seront réalisés par le chantier nature.

M. Michel LE FUR fait remarquer que ces travaux étaient auparavant réalisés par les services et que d'autres interventions seront à réaliser.

M. Jean-Pierre GAUTER demande ce que devient le chemin des bons voisins qui transite chez un particulier sur la commune de Landévant.

Il estime que les servitudes conclues avec les privés risquent parfois de tomber.

M. Michel LE FUR répond que ce sont des servitudes conclues par le Département.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2020\_02\_15**

**II. 12. : Remise en conformité des paniers de basket.**

Les équipements doivent être contrôlés tous les 10 ans, et des éléments sont à changer :

- Les panneaux de la salle verte,
- Les moteurs de la salle verte,
- Les Stop chute sur les 2 salles

L'entreprise SPORT NATURE a été sélectionnée pour un montant de 13 240,85 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux à réaliser.

Il précise que certains équipements sont d'origine et doivent être remis en état.

M. Jean-Pierre GAUTER demande que ces salles soient dénommées par le nom qui leur a été attribué.

M. Bernard BODIC fait remarquer que certains équipements sont dangereux.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2020\_02\_16**

**II. 13. : Achats d'équipements BASKET.**

Les appareils d'affichage de basket du Goh-Lanno sont vieillissants, il convient de les remplacer.

Pour la salle bleue, il s'agirait d'un affichage chrono d'un montant de 1 440 € TTC qui est nécessaire en raison de la montée en régionale de l'équipe de basket féminine.

Pour la salle Ulvoas, ce serait un nouveau pupitre, pour un montant de 1 128 € TTC qui dispose de plus d'option que l'actuel.

Concernant la salle verte, il s'agirait d'un afficheur, pour un montant de 3 234 € TTC.

Enfin, il serait nécessaire d'acquérir un panneau simple d'affichage, d'un montant de 5 802 € TTC, qui permettrait l'utilisation par les clubs des 2 salles en simultanée ou lors d'utilisation de la salle Kermorvan pour des compétitions (exemple : tennis). Ces équipements sont également utilisés par d'autres clubs comme le volley.

C'est l'entreprise BODET qui a proposé les meilleurs prix.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les acquisitions à opérer.

M. Yvonnick GUEHENNEC fait remarquer que le club de Basket se porte très bien et que les tribunes sont souvent remplies.

Il confirme que les panneaux sont d'origine.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces acquisitions.**

**N° DEL2020\_02\_17**

**II. 14. : Équipement Badminton.**

Le matériel actuel commence à présenter des signes d'usure, les structures sont à remplacer.

L'entreprise CASAL SPORT a proposé un prix à 3 653,14 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les matériels à acquérir.

M. Jean-Pierre GAUTER précise que ce sont les poteaux qui sont à remplacer.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces acquisitions.**

POINT ANNULE : Suppression du pont Bascule et remise en état de l'emplacement

**N° DEL2020\_02\_18**

**II. 15. : Pose de filtres sur les vitrages de l'école maternelle J. Rollo et de la mairie.**

Afin de garantir la confidentialité de certains bureaux, un film sera posé sur les vitrages à l'école maternelle par la société GLASTINT, pour un montant de 389,76 € TTC.

Concernant la mairie, c'est la société FILMATEC qui a proposé un prix de 1 044,58 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux à réaliser.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**III. : Personnel et Concertation**

**DELIBERATIONS**

**N° DEL2020\_02\_19**

**III. 16. : Modification du tableau des emplois permanents.**

Dans le cadre de l'évolution des missions demandées au mécanicien, il est proposé de renommer son emploi et de l'étendre au grade des agents de maîtrise.

N°	Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Grades
BAT 4	Agent polyvalent, mécanicien	Chef du garage	Adjoint technique Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Agent de maîtrise.

Avis favorable de la commission du personnel.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente la modification proposée.

Il précise qu'il s'agit du mécanicien à qui il sera possible de confier de nouvelles missions plus importantes grâce au matériel qui a été acquis au garage Lavoquer. Cette organisation permettra à la commune de réaliser des économies.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la modification du tableau des emplois permanents.**

## IV. : Affaires scolaires

### DELIBERATION

**N° DEL2020\_02\_20**

#### IV. 17. : Définition du coût de l'élève public 2019.

Afin d'établir une parité entre école publique et école privée, la commune participe au coût de fonctionnement des écoles privées en leur versant chaque année une subvention, calculée sur le coût de l'élève public de l'année n-1. Une distinction du coût de l'élève primaire et maternelle est mise en place depuis 2013.

La commission des finances a validé le coût de l'élève public 2019 se décomposant ainsi :

	Montant total	Part maternelle	Part élémentaire
EFFECTIFS ROLLO SEPT 2019	371	136	235
<b>COÛT /ELEVE</b>	<b>643 €</b>	<b>1 269 €</b>	<b>280 €</b>

Ce forfait exclut les aides aux voyages scolaires

Calcul des versements OGEC 2019 avec distinction maternelle / primaire

St Guigner	Effectifs pluvignois sept 2019	Coût élève	Versement annuel
maternelle	116	1 269 €	147 204 €
primaire	205	280 €	57 400 €
		<b>total</b>	<b>204 604 €</b>

Ste Anne	Effectifs pluvignois sept 2018	Coût élève	Versement annuel
maternelle	44	1 269 €	55 836 €
primaire	80	280 €	22 400 €
		<b>total</b>	<b>78 236 €</b>

<b>TOTAL OGECS Ste Anne et St Guigner</b>	<b>282 840 €</b>
---	------------------

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Viviane LE GOUEFF présente les calculs des subventions allouées aux écoles privées. Elle précise que la baisse est due à la diminution des effectifs en école maternelles.

Elle précise que les coûts par élève ont légèrement diminué en élémentaire mais augmenté en maternelle.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide le coût d'un élève du public pour l'année 2019.**

## V. : Jeunesse et Monde associatif

### DELIBERATION

N° DEL2020\_02\_21

#### V. 18. : Inscriptions pour les joutes du Loc'h.

Comme chaque année, des équipes pluvignaises représentent la commune lors de cette manifestation.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Jean-Pierre GAUTER présente la manifestation et les équipes présentées.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la prise en charge les frais d'inscription (150 € par équipe).**



## VI. : Urbanisme

### DELIBERATIONS

N° DEL2020\_02\_22

#### VI. 19. : Remboursement de la part publique du raccordement à l'électricité d'un pétitionnaire.

Un pétitionnaire ayant obtenu un permis de construire rue du Véniel a bénéficié d'une extension du réseau électrique. Il a dû régler l'intégralité des travaux.

La commune a à prendre en charge la partie correspondant au domaine public.

Le montant total des travaux est de 4 362,48 € et la part publique est de 3 126,96 €.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Michel LE FUR présente la situation qui existe depuis un certain temps.

Il précise que lorsqu'un terrain est constructible, la collectivité doit régler la part publique.

M. le Maire précise qu'en cas de contentieux, la commune perdrait et aurait à payer des frais.

Il ajoute que lorsque la commune aura délibéré, la communauté de communes prendra la même délibération concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable.

#### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide le remboursement au pétitionnaire de la part publique du raccordement évaluée à 3 126,96 €.**

N° DEL2020\_02\_23

#### VI. 20. : Création d'une servitude dans le cadre du projet « Les amis de la Courette ».

L'association va acquérir auprès du CCAS la parcelle AO 277 et une partie de la parcelle AO 276p pour réaliser leur projet d'habitat participatif.

La parcelle AO 481 appartient à la commune et il est donc nécessaire de constituer, sur cette parcelle, une servitude de passage des piétons et véhicules et une servitude passage de canalisations souterraines pour tous réseaux sur la parcelle AO 481 au profit des parcelles AO 276p et AO 277.



**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR présente la servitude à mettre en place et détaille le projet.

M. le Maire ajoute que cette parcelle nous est nécessaire parce qu'elle contient des places de parking.

Il ajoute que le CCAS prendra la même délibération.

M. Michel LE FUR demande à ce que le compromis de vente contienne une clause suspensive liée à la réalisation de ce projet précis. Il ne souhaite pas, en effet, que ce projet soit abandonné et qu'un lotissement plus rémunérateur soit réalisé.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre : 1**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la constitution de cette servitude.**

## VII. : Affaires sociales

### DELIBERATION

N° DEL2020\_02\_24

#### VII. 21. : Vote de la subvention au CCAS.

Comme chaque année, la commune participe au budget du CCAS par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement.

Le montant de cette participation était chaque année de 70 000 €. Pour l'exercice, 2020, plusieurs investissements sont à réaliser, la demande du CCAS est alors de 75 000 €.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Diane HINGRAY présente la subvention allouée au CCAS.

Elle précise que les investissements à réaliser sont un tracteur tondeuse et une photocopieuse.

Elle ajoute qu'auparavant, la subvention était de 90 000 €.

#### VOTE :

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide l'attribution de cette subvention de 75 000 € au CCAS.**

### INFORMATION

M. le Maire précise qu'il s'agit du dernier conseil de la mandature.

Il estime qu'il a toujours passé de bons moments et que les conseillers pourront partir la tête haute.

Il précise que les débats qui ont eu lieu ont toujours été courtois et constructifs.

Il se dit triste ce soir, il dit la difficulté d'être Maire, mais aussi les grandes satisfactions que cela procure.

Mme Sandra LE TARNEC affirme : « tu as été un très bon maire »

Applaudissements.

M. le Maire répond qu'un maire ne peut pas être très bon tout seul, il l'est grâce à son équipe et félicite chacun des élus.

Il fait allusion au huis-clos dû à l'épidémie de coronavirus.

Il estime que la France dispose de services parfaitement adaptés à la situation.

**Affiché en Mairie  
le 13 mars 2020,  
Le Maire, Gérard PILLET.  
Le secrétaire.**